CANDIDATS

POSTES EN ÉLECTION

CONSEILLER(-ÈRE) MUNICIPAL(E), poste 1:
candidats : Mario Blanchard *
Mélanie Brodeur

CONSEILLER(-ÈRE) MUNICIPAL(E), poste 2:
candidats : Chantal Benoit*
Mario Larochelle *

CONSEILLER(-ÈRE) MUNICIPAL(E), poste 3:
candidats : Simon Brault
Justin Gould

CONSEILLER(-ÈRE) MUNICIPAL(E), poste 4:
candidats : Danielle Cordeau
Ghyslain Roy

POSTE DE MAIRE(SSE)
candidats : Lucie Massé Jutras
Robert Vyncke *

PERSONNES CANDIDATES ÉLU(E)S SANS OPPOSITION

CONSEILLER(-ÈRE) MUNICIPAL(E), poste 5:
candidat : Vito Racanelli

CONSEILLER(-ÈRE) MUNICIPAL(E), poste 6:
candidat : Christian Riendeau *

Candidat sortant *

ÉLECTION MUNICIPALE 2025

CALENDRIER ÉLECTORAL

OCTOBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
			01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11
12	13	14	15		17	18
19	20		22	23	24	25
	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
						01 **
	03	04	05	06	07	08

**N'oubliez pas de reculer vos horloges d'une heure dans la nuit du 1er au 2 novembre 2025.

COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

16 OCTOBRE 2025 - 15H À 19H
21 OCTOBRE 2025 - 17H À 20H

Hôtel de ville,
980, rue Principale Est,
Saint-Paul-d'Abbotsford

VOTE PAR ANTICIPATION

26 OCTOBRE 2025 - 12H À 20H

Salle communautaire,
35, rue Codaire,
Saint-Paul-d'Abbotsford

JOUR DU SCRUTIN

2 NOVEMBRE 2025 - 10H À 20H

Salle communautaire,
35, rue Codaire,
Saint-Paul-d'Abbotsford

LES CONDITIONS REQUISES POUR EXERCER SON DROIT DE VOTE

Pour VOTER, vous devez remplir les conditions suivantes le jour de l'élection :

Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale

Avoir 18 ans ou plus

Avoir la citoyenneté canadienne

Ne pas avoir perdu vos droits électoraux

+

Avoir votre domicile dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins six mois

ou

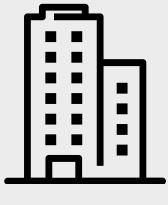

Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours

VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ?

Vous pouvez exercer votre droit de vote si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements
- Propriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire
- Locataire d'un établissement d'entreprise

Les copropriétaires d'immeubles et les cooccupants d'établissements d'entreprise doivent désigner qui, parmi eu, sera inscrit sur la liste électorale au moyen d'une procuration. Toute demande d'inscription ou procuration devra être déposée au Comité de révision selon les dates établies. Date limite : 21 octobre 2025 - 20h

ÊTES-VOUS INSCRIT sur la liste électorale?

À la mi-octobre, vous recevrez, à même votre courrier postal, un avis d'inscription ou d'absence d'inscription à la liste électorale. **Sur cet avis seront mentionnés les noms des personnes inscrites sur la liste électorale pour cette adresse.**

Si vous ne recevez pas cet avis, il est possible de vérifier votre inscription :

- En ligne, sur le site Web d'Élections Québec
- En communiquant avec le président d'élection

Pour vous inscrire ou pour modifier votre inscription

Afin de vous inscrire ou de modifier votre inscription à la liste électorale, vous devez vous présenter devant la commission de révision à l'une des journées suivantes :

- jeudi 16 octobre 2025, de 15h à 19h;
- mardi 21 octobre 2025, de 17h à 20h

Vous devrez présenter une ou deux pièces justificatives qui, ensemble, indiquent votre nom, votre date de naissance et votre adresse.

Voici des exemples :

- Permis de conduire
- Carte d'assurance maladie du Québec **et** une facture de téléphone
- Certificat de naissance **et** une facture d'électricité

****Notez qu'un parent, conjointe, conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire cette démarche à votre place.**

Le jour de l'élection, vous ne pourrez pas vous inscrire ni faire de changement d'adresse!

ÉLECTION MUNICIPALE 2025

Pour VOTER!

Vous devrez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

Des OPTIONS pour voter :

VOTE LE JOUR DES ÉLECTIONS

Le dimanche 2 novembre, les bureaux de vote sont ouverts de 10h à 20h. Votre employeur doit faire en sorte que vous avez au moins quatre heures consécutives pour aller voter.

VOTE PAR ANTICIPATION

Vous pouvez voter par anticipation le dimanche 26 octobre de 12h à 20h.

VOTE ITINÉRANT

Vous pouvez faire une demande pour voter à votre domicile si vous êtes à mobilité réduite ou incapable de vous déplacer pour des raisons de santé.

Annonce des RÉSULTATS

Le dépouillement des votes se déroulera lors de la fermeture du bureau de vote à 20h, le 2 novembre 2025. Les résultats du scrutin seront dévoilés par le président d'élection.

Le public sera admis
dès la fin du dépouillement.

Saint-Paul
d'Abbotsford

INFORMATIONS ET QUESTIONS

Bureau du président d'élection

Hôtel de ville,
980, rue Principale Est,
Saint-Paul-d'Abbotsford

Personnes ressources

Président d'élection : Jean-Raphaël Cloutier
Secrétaire d'élection : Isabelle Robert

Liens utiles :
Directeur général des élections du Québec
www.electionquebec.qc.ca